LES RÉPARATIONS, LA RUHR

Le projet français serait parvenu à Londres

La France serait disposée à retirer l'ensemble de ses troupes

Londres, 21. — «La Westminster Gazette» annonce dans son éditorial que le projet de la réponse française au memorandum britannique est parvenu à Londres.

Le ton de cette note, écrit-elle, manifeste un sérieux désir d'arriver à un accord et marque certainement quelques progrès dans ce sens.

Sans être — une grande avance, — c'est, néanmois quelque chose, dit le journal, de savoir que la France serait disposée à remplacer l'occupation de la Ruhr par une occupation pacifique et consentirait au retrait de l'ensemble de ses troupes, si le gouvernement allemand cessait d'ordonner et d'entretenir de ses subsides la résistance dans la Ruhr.

Quatre volontaires du corps "Oberland" arrêtés à Bochum

Dusseldorf, 21. — On confirme l'arrestation à Bochum, de quatre Allemands faisant partie du corps de Volontaires-Oberland.

Dans la valise de l'un d'eux, on a saisi des armes, des cartouches, de faux cachets, des lames de scie à métaux, des brochures et des tracts de propagande, ainsi qu'une vareuse kaki, portant l'écusson du 31e régiment de tirailleurs et de fausses pièces d'identité, ce qui laisse à présumer que certains agitateurs allemands se déguisent en soldats français pour commettre des actes de violences.

Un détachement cycliste belge a été attaqué

Aix-la-Chapelle, 21. — Ce matin, à Sieklagmuehlen, près de Dorten (Ruhr), un détachement cycliste belge a été attaqué par un groupe d'allemands.

Des coups de feu ont été tirés.

L'ingénieur de la "Badische Anilin" reste condamné à mort

Dusseldorf, 21. — Le Conseil de Guerre de l'Armée du Rhin à Dusseldorf, a jugé aujourd'hui le procès en révision de l'ingénieur de la Badische Anilin, M. Georges Corges, condamné à la peine de mort pour sabotage et a maintenu la sentence prononcée par le Conseil de Guerre de Mayence.

L'avenir de la Fédération des sociétés de musique du Nord et du Pas-de-Calais

DE QU'EN PENSE M. MANAUT, LE NOUVEAU PRÉSIDENT

M. Léon Manaut, vice-président des Crick-Sicks de Tourcoing, qui vient d'être élu président de la Fédération des Sociétés de Musique du Nord et du Pas-de-Calais et dont nous donnons la photographie en première page, est bien connu dans les milieux artistiques de notre région.

Il faisait partie du comité de la Fédération depuis 1906, et fut rapporteur des questions de la mutualité.

Depuis 1882, il appartient à l'Orphéon des «Crick-Sicks» de Tourcoing, dont il est le vice-président.

Les qualités d'administrateur et d'organisateur dont il a fait preuve dans ses fonctions permettent d'augurer, sous sa direction, une activité féconde de la Fédération.

Nous avons rendu visite au nouveau président, en son bureau, rue de la Cloche, à Tourcoing, et nous l'avons félicité de sa nomination. Très simplement, M. Manaut nous remercia de notre démarche.

« Quoique très retenu par mes affaires commerciales, dit-il, je m'efforcerai de donner satisfaction et le plus de temps possible à la Fédération.

» Je continuerai l'œuvre de M. Richart, qui fonda la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais à Lille, en 1903, laquelle compte actuellement sous son fanion, environ 700 sociétés comprenant 35.000 musiciens.

» J'espère qu'avec la collaboration d'un bureau et d'un comité si dévoués, donner encore plus d'extension et plus de développement à ce groupement qui est le plus important dans le monde orphéonique et musical ».

Ajoutons que M. Léon Manaut, qui est Officier de l'Instruction Publique, apporta souvent une aide précieuse à nos amis, pour l'organisation des grandes fêtes qui se sont déroulées à Tourcoing depuis l'armistice.

La méprise tragique d'un mineur de Lewarde

ELLE COUTE A SON AUTEUR SIX MOIS DE PRISON

On n'a pas oublié ce drame terrible qui faillit coûter la vie à deux personnes.

A Dechy, le mineur Henri Foveau, voulant se venger de sa femme, qui l'avait abandonné, guetta le passage de cette dernière et armé d'une hache, abattit une inoffensive passante, Mme Quéant et son beau-père qui était accouru à son secours.

La brute comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Douai.

Foveau, à l'audience dit regretter son erreur ! Mais cette belle excuse ne diminue en rien la gravité de son geste ; pourtant, grâce à une habile plaidoirie d'Escoffier, il s'en tire avec six mois de prison.

Ce n'est pas cher !

La Chambre a adopté le projet sur les emplois réservés aux mutilés

La séance de l'après-midi a été consacrée à la réforme électorale

Au cours de sa séance de la matinée, la Chambre a adopté le projet de loi concernant les emplois réservés aux mutilés.

Le projet spécifique dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, le ministre du travail arrêtera, après avis conforme de l'Office National des Mutilés, pour chaque catégorie d'établissement, la proportion des pensionnés de guerre, dont l'emploi sera obligatoire, sans que cette proportion puisse dépasser 10 % du personnel total dans chaque exploitation.

De plus, les bénéficiaires de la présente loi, employés ou ouvriers auxiliaires, même temporaires, dans une administration ou un établissement de l'Etat ,seront maintenus dans leur emploi, s'ils justifient d'une année de présence. En cas de suppression d'emploi, ils seront pourvus d'un emploi équivalent.

La R.P. intégrale recueille l'appui de plusieurs socialistes

La discussion de la loi électorale est reprise durant la déance de l'après-midi.

La Chambre entend d'abord M. BARETY qui se déclare partisan du statu-quo. M. MAGUE lui succède et demande aux députés socialistes pourquoi beaucoup d'entre eux, préconisent actuellement le scrutin d'arrondissement.

Léon BLUM déclare qu'il préfère au scrutin majoritaire mitigé de 1919, qui a permis de «fraiater» les élections. A défaut de la R. P. intégrale, il votera pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

GROUSSIER, député socialiste de la Seine, appuie le point de vue de Blum et réclame la R. P. intégrale. La proportionnelle donne les moyens d'éviter la constitution des coalisions fâcheuses en donnant à tous les partis, la possibilité d'être représentés.

Après un réplique de M. Thomson, qui montre la multitude de partis qu'engendrait la R. P. intégrale, la suite de la discussion sur la réforme électorale, est renvoyée à mardi prochain.

Aujourd'hui, suite du débat sur l'enseignement.

La voix des députés

César Bernard député du Pas-de-Calais

A notre questionnaire César Bernard répond :

« J'ai toujours été pour la disjonction des articles 7 à 13 du projet de loi sur le budget des dépenses recouvrables, apportant modifications à la loi sur les dommages de guerre.

« Si certaines intentions de M. le Ministre des Finances sont à retenir, dans l'ensemble elles portent atteinte aux droits reconnus du Sinistré et à ceux non moins incontestables de la Région.

« Il ne faut pas, par la faute d'une politique extérieure que nous avons toujours combattu au groupe socialiste, et pour des économies fort discutables à réaliser, que nous laissions modifiés dans ses parties essentielles la loi du 17 avril 1919, de laquelle dépendent et les réparations aux familles et le relèvement économique du pays. »

M. Charles Desjardins député de l'Aisne

« Excusez-moi de n'avoir pas encore répondu à votre lettre en date du 12 juin par laquelle vous avez bien voulu me demander mon sentiment sur le projet de loi des dépenses recouvrables qui contenait des dispositions attentatoires aux droits que les sinistrés tiennent de la loi du 17 avril 1919.

« Mon silence jusqu'à ce jour s'explique par le fait que votre lettre m'est parvenue tardivement. Si je n'ai pas pu vous dire officiellement en temps voulu que je suis partisan résolu de la disjonction des articles 7 à 13 et que si ces textes venaient en discussion publique je lutterais avec obstination pour les faire repousser, je n'en étais pas moins fermement partisan. Aujourd'hui le danger est écarté puisque le gouvernement a décidé de ne pas s'opposer à la disjonction des articles incriminés. »

Les droits sacrés des sinistrés

Tous au Congrès du Comité d'action des régions dévastées !

A l'heure où les droits sacrés des sinistrés sont constamment menacés par les manœuvres gouvernementales, il importe de s'unir plus que jamais pour rappeler, aux détenteurs du pouvoir, les promesses solennelles qu'ils ont tenues, à toutes les occasions depuis l'armistice. Pour faire entendre la grande voix des sinistrés, le « Comité d'Action des Régions Dévastées » dont l'activité inlassable, à l'encontre de certaines autres organisations fantômes, ne se limite pas à formuler de vagues protestations, sans effet, organise le mercredi 27 juin, à Paris, à 8 h. 30 du matin, salle du Palais des Fêtes, rue Saint-Martin, 105, un grand Congrès auquel sont conviés tous les sinistrés.

Nul doute que ce Congrès ne remporte, le plus grand et légitime succès.

Notre ami et collaborateur, F. Doucedame, conseiller général de l'Aisne, secrétaire général du « Comité » adresse un vibrant appel, à tous les intéressés, leur demandant de donner au Gouvernement et aux Chambres, la preuve des volontés unanimes pour le maintien de la loi qui constitue la Charte des Sinistrés.

Le temps d'aujourd'hui

Temps frais encore, nuageux avec éclaircies ; rosée ; quelques gouttes d'eau dans le Pas-de-Calais.

La Journée Sportive

Cyclisme

FEDERATION DES CLUBS CYCLISTES DU NORD

Les membres du Bureau de la Fédération des Clubs Cyclistes sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 23 juin, à 20 heures, 186, rue de Paris, Lille. Questions très importantes. La présence de tous est indispensable.

UNE COURSE LILLE-HAZEBROUCK ET RETOUR AURA LIEU DIMANCHE

Le Vélo-Club des Bois-Blancs, siège, chez M. Henri Thuyschaever (l'ancien champion bien connu), 133, avenue de Dunkerque, Pont de Canteleu-Lille, organise pour le 24 juin prochain la course Lille-Hazebrouck et retour, soit environ 100 kilomètres.

Cette épreuve est dotée de plus de 20 prix en espèces, répartis comme suit : 1er prix, un cadre de course ; 2e, 100 fr. ; 75, 60, 50, 45, 40, 35, 30, 25, 15,10, 10, 5 fr., etc.

Une seconde épreuve, dénommée Championnat du Nord des Juniors au-dessous de 17 ans, se disputera sur le parcours Lille-Carvin et retour, 35 kilomètres ; 10 prix en espèces : 1er prix, 40 fr. et un maillot tricolore ; 35, 25, 20, 18, 15, 12, 10, 5 fr.

Engagement pour la première course, 4 fr.; pour la course des juniors, 3 fr.

Inscriptions dès ce jour et jusqu'à l'heure du départ chez M. Thuytschaever Henri, 133, avenue de Dunkerque, Lille (Pont de Canteleu).

Rugby

LE MATCH PARIS-LONDRES

Paris, 21. — Le Comité de Paris de rugby vient de fixer au 11 novembre la date du match de rugby Paris-Londres.

Cette rencontre se déroulera à Paris.

Boxe

JOE BECKETT S'ENGAGE A RENCONTRER CARPENTIER

Londres, 21. — Joë Beckett a offert de déposer une somme de 1000 livres sterling comme garantie de l'engagement qu'il prend de paraître sur le ring pour se mesurer contre Carpentier, si la date du match est remise jusqu'au moment où sa main gauche sera guérie.

Le major Wilson, l'organisateur de la rencontre, déclare ce soir que Carpentier, qui avait l'intention de s'embarquer pour l'Amérique immédiatement après le combat avec Beckett, a consenti à différer son voyage de deux semaines, pour accorder à Beckett le délai qu'il demande

Si Beckett fait le dépôt de 1000 livres sterling qu'il offre, la date du match pourra être reportée au 19 juillet.

LE MEETING DE REOUVERTURE A TOURCOING

L'Ecole des Sports et d'Education Physique de Tourcoing dirigée par le sympathique professeur Vandekerkove, organise pour le samedi 23 juin, Salle du Gymnase Municipal rue de Gand, un grand meeting de réouverture. Au programme : Baudoux, de la Louvière, challenger au titre de champion de Belgique contre Scrève, champion des Flandres. Charly Sauvage, d'Hénin-Liétard, surnommé l'imbattable, rencontrera Verhaegen, de la Louvière, champion du Centre. Deruyter sera opposé à Libeert. Verschemoet d'Hénin-Liétard, contre Gidet, de Roubaix.

En combats préliminaires : Testelin-Vanbierviet ; Vancopenolle-Corman.

Les combats seront arbitrés par M. A. Vaissier.

Athlétisme

UNE IMPORTANTE REUNION ATHLETIQUE AU STADE DE LA RUE DU CATEAU A SAINT-QUENTIN

Dimanche prochain 24 juin, auront lieu tout l'après-midi, les épreuves pour la compétition du Challenge Marcel Lechantre. Sont engagées les équipes : du Gallia-Club de Soissons (tenante), du Club Sportif Hirsonnais, de l'Union Sportive Chaunoise et de l'Olympique Saint-Quentinois. On attend d'autres engagements.

L'an dernier, nous avons assisté à une lutte particulièrement serrée, qui se termina par la victoire du G.-C. de Soissons, battant l'O. Saint-Quentin d'un seul point. Cette année, il se pourrait bien que les rôles fussent inversés et la lutte augmentera en intérêt par l'entrée en ligne de deux outsider sérieux : le C.-S. d'Hirson (qui annonce une très bonne équipe capable de nous surprendre), et l'U. S. de Chauny (dont les bonnes performances sont prometteuses).

L'empoignade Soissons-Saint-Quentin (de laquelle doit sortir le vainqueur) vaudra le déplacement. Ceux qui, dimanche dernier ont assisté aux Championnats de Montescourt, ont pu se rendre compte de la grande valeur des deux équipes (certainement les deux meilleures de tout la région) ; elles sont très près l'une de l'autre, et l'on peut être sûr qu'elles se donneront entièrement pour la conquête du magnifique bronze « Pro Patria ». Il y aura du beau sport dimanche rue du Cateau ; que les Saint-Quentinois viennent nombreux prodiguer leurs encouragements aux athlètes, ils se réjouiront du beau spectacle de ces luttes athlétiques. De plus, un concert aura lieu pendant les épreuves.

Saint-Quentinois ! Faites dimanche votre promenade route du Cateau et entrez au Stade, où se déroulera une intéressante réunion athlétique, qui ne manquera pas de vous intéresser ; il y aura concert.

Hippisme

COURSES AU BOIS DE BOULOGNE

1re Course. — 1. Corcoran II (Ed. Haes), g. 21.50, p. 16.50 ; 2. Saint-Onuphre (Kéogh), p. 45.00.

2e Course. — 1. Sky Scraper (Kéogh), g. 42.50, p 16.00 ; 2. Tournoi (Eude), p. 47.00 ; 3. Coylon Prince (Williams), p. 18.50.

3e Course. — 1. Saint-Hubert (G. Garner), g. 12.00, p. 12.50 ; 2. Kanjar (Doumoh), p. 12.50.

4e Course. — 1. Edera (Semblat), g. 115.00, p. 36.00 ; 2. Concorde (M. Allemand), p. 37.50 ; 3. Zonetta (Vatard), p. 66.00.

5e Course. — 1. Palatin (Stern), g. 39.00, p. 26.00 ; 2. Noisy-le-Roi (Ferré), p. 22.00.

6e Course. — 1. Ultimire (Garner), g. 44.00, p. 19.50 ; 2. Chatelaine (Kréol), p. 27.00 ; 3. Le Fanfaron (Williams), p. 24.50.

La baigneuse canadienne passera devant le juge

Celà parce qu'elle n'a pas réussi à se noyer

Londres, 21. — L'infirmière canadienne, miss Winfred Nell, voyageant à bord du vapeur « Biarritz », tomba à la mer, ainsi qu'on le sait, lundi soir, devant le port de Folkestone ; mais, retenue sur l'eau par ses vêtements, elle fut recueillie par un canot du bord.

Elle a comparu hier devant le magistrat de la ville, qui l'a inculpée de tentative de suicide.

L'infirmière a déclaré à la police qu'elle avait quitté le Canada l'an dernier au mois de juillet, avec une somme de 80.000 francs. Elle partit avec l'intention de voir le monde et de se suicider quand elle aurait tout dépensé.

Elle fit, en effet, à peu près le tour du monde.

Quand elle quitta la France, elle avait épuisé ses ressources ; son billet pour l'Angleterre payé, il ne lui restait plus en poche que 18 shillings.

Le « Vicomte de Mazières » est accusé d'avoir empoisonné sa belle-sœur

Gand, 21. — Lundi prochain, 25 juin, un procès qui, en Belgique, ne va pas manquer de faire sensation, commencera devant la Cour d'assises de la Flandre Orientale.

Ce pour-là, comparaîtra devant le jury, le soi-disant vicomte de Mazières, d'origine française, accusé d'avoir empoisonné sa belle-sœur, Mlle Valérie Coppiéters, de Stochove.

De Mazières est, en outre, accusé de faux et d'usage de faux.

L'acte d'accusation constitue un petit volume.

C'est un enchaînement de preuves morales seules, car la preuve matérielle n'a pas été fournie

De nombreux témoins, parmi lesquels les personnalités en vue du monde gantois, sont cités par l'accusation.

On ne prévoit pas le prononcé du verdict avant le milieu du mois de juillet.

Les Ministres radicaux restent avec M. Poincaré

Ils attendent la décision du Conseil de discipline de leur parti

L'Agence Havas nous communique :

Paris, 21. — A l'issue du Conseil des ministres tenu ce matin, à l'Elysée, les journalistes parlementaires ont naturellement questionné sur leurs intentions, les ministres visés par l'ordre du jour voté hier par le Comité radical et radical-socialiste.

M. Strauss, ministre de l'Hygiène, a déclaré pour sa part : « Il n'est pas question pour moi de démissionner ; je reste avec fierté, le collaborateur de M. Poincaré ».

De son côté ,M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, s'est exprimé ainsi : « Je n'ai pas à démissionner ; je suis un homme et j'attends tranquillement que le conseil de discipline m'interroge sur les raisons qui font que je continue à assurer fidèlement ma collaboration à M. Poincaré. D'ailleurs, j'avais pris mon parti par avance et dès hier, je l'avais indiqué publiquement ».

Enfin, M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, également visé par l'ordre du jour radical a fait, dans son cabinet, aux représentants de la presse les déclarations suivantes :

« Ce sera l'honneur de ma vie d'avoir été le collaborateur et l'ami de l'homme qui est le plus ferme des républicains et le plus grand des Français. Je n'ai qu'une ambition, qu'un devoir, lui demeurer fidèle. Certains de mes amis politiques le combattent, c'est moins que jamais le moment de le lâcher ». — (Havas).

Désespérée d'avoir perdu son mari une femme s'est pendue

Châteauroux, 21. — N'ayant jamais pu se consoler de la mort de son mari, tombé au champ d'honneur en 1915, Mme Solange Granger, employée à la manufacture des tabacs de Châteauroux, s'est pendue dans une étable chez son frère, cultivateur à Fourche, commune de Diors, où elle était allée se reposer sur les conseils d'un docteur. La désespérée, âgée de quarante-deux ans, laisse deux enfants âgés de treize et quinze ans.

Le Sénat a poursuivi la discussion du budget pour 1923

Le général Tauffliebb s'est élevé contre le gâchis qui règne dans l'armée

Paris, 21 juin. — Le Sénat a continué l'examen des budgets de divers ministères : Intérieur, Guerre. Le petit jeu entre le Ministre et les rapporteurs a continué.

Le premier, réclamant une augmentation de crédits sur chaque chapitre, le rapporteur marchandant l'augmentation réclamée par l'« Excellence » et finissant toujours par céder. Les économies réalisées seront vraisemblablement très réduites par ce petit jeu.

Le général TAUFFLIEB s'est vigoureusement élevé contre la multitude de services et de personnel que l'on conserve. Avec une armée de beaucoup moins forte qu'en 1914, nous arrivons à l'heure actuelle, à avoir deux mille officiers de plus.

Le Ministre invoque notre sécurité pour justifier son budget, le plus fort de tous, concède-t-il.

Nous conserverons nos sous-préfets

La séance de la matinée est consacrée au budget de l'Intérieur.

M. SCHRAMECK, rapporteur du budget de l'intérieur, réclame une réforme administrative qui permette de comprimer les dépenses La question de la suppression d'un certain nombre de sous-préfets et conseillers de préfecture se pose à propos d'une réduction de crédits pour leurs traitements. M. Maunoury pour tenir cette réduction devrait supprimer 52 sous-préfets et 70 conseillers de préfecture ; il recule devant pareille hécatombe et s'en déclare incapable. Conciliante, la Commission accorde au Ministre l'augmentation qu'il demande. Une fois de plus, nos sous-préfets ont la vie sauve.

Les autres chapitres sont votés avec de notables augmentations.

De notables économies sont à réaliser dans le budget de la guerre

La séance de l'après-midi est consacrée à l'examen du budget de la Guerre.

M. RENOULT, rapporteur, réclame l'application du nouveau statut légal de l'armée et de la nouvelle loi des cadres. D'autre part, il souhaite plus de clarté et surtout plus d'exactitude dans le prochain budget de la Guerre.

Des réformes s'imposent, déclare le rapporteur : Nos effectifs au Maroc et en Syrie sont trop forts, il faut les réduire. Il y a trop d'officiers en surnombre.

Il y a des immeubles militaires devenus inutiles et dont l'entretien est coûteux, il faudrait les aliéner, déclare M. Renoult.

Le général TAUFFLIEB intervient et s'élève contre la nouvelle organisation qui prévoit pour les régions deux pouvoirs, celui du commandement des corps d'armée et celui du commandement de territoire. On aura ainsi une dualité d'autorité et un nombre considérable de généraux et d'officiers supérieurs. Déjà, maintenant, on en a deux mille de plus qu'en 1914, on a partout un luxe d'officiers dans les ambassades, les états-majors, les services du ministère, etc.

Le Ministre tente de justifier les crédits demandés

Le Ministre de la guerre, M. Magniot, déclare qu'il lui est impossible de comprimer davantage les dépenses du budget de la guerre, sans compromettre notre sécurité. Le budget de cette année n'est qu'un budget de transition et si nos dépenses qui, avec un effectif de beaucoup supérieur, n'étaient que de 1. 720 millions en 1914, sont actuellement de plus de trois milliards, la faute en est à nos occupations à l'étranger, Syrie, Maroc, Rhénanie. Il conclut en déclarant qu'il faut une armée forte pour assurer notre sécurité et conserver les bénéfices de notre victoire.

La suite du budget de la guerre est renvoyée à Vendredi.

Vers l'invalidation de M. Petit

On a distribué aujourd'hui au Sénat, le sénatoriale du 25 Mars 1923, dans le département du . as-de-Calais, par M. Paul Dupuy, sénateur, et concluant à l'annulation de cette élection.

Le Maire de Marcq-en-Barœul dit pourquoi il démissionne

M. Delannoy, maire de Marcq-en-Barœul, vient d'adresser à M. Morain, préfet du Nord, la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« Le 16 courant ,le Conseil municipal de Marcq-en-Barœul, s'est réuni. Il avait à son ordre du jour l'approbation des comptes administratifs du maire. Un conseiller de la majorité était absent, il y avait vingt-cinq membres présents. Il en restait donc vingt-quatre en séance, lorsque je me suis retiré. On vota et à côté des douze bulletins « contre » des élus communistes du Pont, il se trouve un bulletin blanc, dont le votant n'est certes pas abrité par l'anonymat du scrutin secret.

J'ai donc été mis en minorité par douze voix contre onze et bien que mon compte administratif défie toute critique sérieuse, je ne veux pas imiter des précédents contraires à ma dignité personnelle et j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de maire de Marcq-en-Barœul.

En outre, comme j'entends en appeler aux électeurs et soumettre l'incident à leur jugement, je vous remets aussi ma démission de conseiller municipal.

Daignez agréer, etc.

» Paul DELANNOY. ».

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Les mœurs ignobles d'un courtier, aux Attaques

A l'audience de jeudi comparait le sieur Paul Bouret, 52 ans, courtier en grains aux Attaques, inculpé d'attentat aux mœurs.

Huit ans de travaux forcés

Après de cours débats, le courtier en grains Paul Bouret s'est entendu condamner à huit ans de travaux forcés, cinq ans d'interdiction de séjour et 10.000 francs de dommages-intérêts.

Un mineur de Loison-sous-Lens avait étranglé son amie

Il voulut ensuite se pendre mais il ne put y réussir

Comparait ensuite Félix Verwaerde, 39 ans ouvrier mineur à Loison sous Lens, inculpé de meurtre.

L'acte d'accusation lui reproche les faits suivants :

Verwaerde Félix et Debusschère Marie, veuve Ancelle, vivaient à Loison sous Lens depuis trois mois environ. Le 1er avril 1923, ils avaient ouvert un débit de boissons que gérait Marie Debusschère, malgré l'opposition de Verwaerde. Les scènes devinrent fréquentes.

Le 11 avril 1923, Verwaerde se présentait à la gendarmerie de Lens et déclarai qu'au cours de la nuit précédente, il avait, dans un accès de jalousie, étranglé la femme Debusschère. Les gendarmes se rendirent aussitôt à son domicile où ils trouvèrent, étendue sur un lit, le cadavre encore tiède.

Ce que raconte l'inculpé

Verwaerde a expliqué qu'au cours de la nuit précédente, à la suite d'une discussion, il avait proposé à son amie de la tuer et de se suicider ensuite, elle n'avait pas esquissé la moindre résistance, quand il lui avait entouré le cou avec un lien, fabriqué avec des bandes de toile, déchirées dans l'un des draps du lit. Il avait serré le lien jusqu'à ce qu'elle ne donne plus signe de vie, puis il avait essayé de se pendre au plafond de la Chambre. Le lien qui lui avait servi, s'était rompu et après cette tentative, renonçant à toute idée de suicide il était allé se constituer prisonnier à la gendarmerie.

Les faits se sont passés sans témoins ; aucun bruit de discussion ou de lutte n'a été entendu par les voisins.

Les dires de l'accusé paraissent vraisemblables. En effet, l'information a établi que la femme Debusschère avait mauvaise réputation. D'autre part dans la chambre du crime, il existe un crochet fixé au plafond, les gendarmes ont constaté qu'un lien fait avec des bandes de toile y était encore attaché et qu'un fragment de lien identique gisait à terre sous le crochet. Verwaerde a donc pu chercher à se pendre.

Examiné par le docteur Halberchtadt, médecin aliéniste, il a été reconnu que sa responsabilité est atténuée ; il est bien noté il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Acquitté

Le jury s'est montré très indulgent envers Verwaerde, qui bénéficie d'un verdict d'acquittement.

Une délégation ministérielle à Béthune aujourd'hui

Aujourd'hui vendredi, à 15 heures, une délégation composée de représentants du Ministère des Beaux-Arts et du Ministère de l'Instruction Publique et de la Commission départementale du Pas-de-Calais des Monuments historiques arrivera à Béthune à 15 heures.

Cette délégation qui a à sa tête le directeur des Beaux-Arts, vient examiner le projet relatif à l'édification de l'Hôtel de Ville de Béthune.

Broyé dans un concasseur d'une usine de Calais

Hier, vers deux heures, M. Auguste Destrez, 53 ans, habitant à Boulogne, rue des Hauts-Champs, était occupé à l'usine de Laire à Calais, près d'un concasseur en marche, quand soudain il fut pris d'un étourdissement et tomba dans l'appareil. Le malheureux tournoya dans le mécanisme et fut affreusement déchiqueté.

On arrêta immédiatement la machine et on transporta aussitôt le blessé dans la voiture sanitaire des pompiers, mandée d'urgence ; mais pendant son transfert à l'Hôpital St-Pierre, M. Destrez expirait.

Une enquête est ouverte pour établir les causes exactes de ce terrible accident.

Doux pays pour certains époux

New-York, 21. — Les « Central News » annoncent que la commission spéciale de la Chambre de l'Illinois vient de voter une loi qui permet de se marier et de divorcer le même jour. Jusqu'à présent, il fallait être marié depuis un an au moins.

FEUILLETON DU 23 JUIN 1923 N° 43

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

V

PAUVRE SIMONE !...

Elle avait cru à l'une des espièleries qui la ravissait et auxquelles il l'avait en quelque sorte habituée... à l'une de ces espièleries où s'affirmait... comme une promesse pour plus tard... la vivacité de sa jeune intelligence.

— Comment tu t'appelles, mon chéri ; mais tu le sais bien : Marcel.

Il avait eu une moue légère...

... Comme si cette phrase ne lui donnait nullement satisfaction.

— Et mon papa, comment qu'y s'appelle ?

Simone avait tressailli.

Pourquoi cette espèce d'interrogatoire qu'il lui faisait subir ?

Elle se sentait opressée...

... Inquiète...

... Et ses lèvres avaient un tremblement involontaire.

— Je te lai déjà dit : Frédéric.

— Fré... dé... ric.

— Oui... tu le sais parfaitement.

Il gardait son air grave, réfléchi.

Quelle pensée obscure s'agitait dans son cerveau d'enfant ? Quel travail, lentement, mystérieusement, s'accomplissait en lui ?

Et, après un silence prolongé :

— Les petits enfants, dis, y s'appellent toujours comme leur papa et leur maman ?

Elle l'avait regardé, stupéfiée...

... Presque avec effroi.

— Certes. Qui t'a appris cela, mon mignon ?

— Tiennot.

— Le fils de ta maman-nourrice ?

— Voui... Lui y s'appelle Randon comme son papa.

Le cœur de Simone s'était serré. Sous le coup que, inconsciemment, innocemment, le cher petit être venait de lui porter, elle avait éprouvé une douleur aiguë. Car maintenant elle comprenait ce qui se passait en lui. Et ce qu'il n'exprimait pas, ce qu'il ne pouvait exprimer... elle l'avait deviné très bien, trop bien, hélas !... Puisque le fils de sa nourrice, le compagnon de ses jeux se nommait comme ses parents ; Marcel... dans la logique parfois terrifiante des tout petits... qui... Marcel s'étonnait peut-être que, pour lui, il n'en fût pas de même... Dans l'âme d'un enfant chez lequel toutes les paroles entendues... toutes les observations... toutes les remarques faites journellement se gravent à tout jamais, qui peut savoir ce qui se passe exactement ?... Certes, la compréhension des choses, à cette heure, lui échappait encore... Son esprit était entouré de ténèbres... Mais peu à peu, dans un an... dans deux ans, ces ténèbres se dissiperaient... Alors, que répondrait-elle à son fils lorsqu'il lui poserait des questions plus nettes... des questions précises ?...

Ah !Dieu, oui, que lui répondrait-elle si, d'ici là, son martyre n'avait pas pris fin... si, d'ici là, fidèle à son serment, Frédéric n'avait pas fait d'elle sa compagne... son épouse, selon la loi des hommes ?

Resserrant l'étreinte dont elle l'enveloppait, elle avait déclaré :

— Tiennot est plus grand... beaucoup plus grand que toi, mon adoré... Il a pres que deux fois ton âge... C'est pour cela qu'il s'appelle comme son père.

... Toi aussi, lorsque tu seras grand, tu porteras le nom du tien.

Cette explication avait paru contenter l'enfant.

Mais Simone était rentrée à Paris, l'âme en proie à une nouvelle angoisse.

Un jour à venir, devrait-elle rougir devant son fils ?

Non ... Le ciel l'épargnerait... Il ne la réduirait pas à une pareille extrémité ...

... A une extrémité aussi affreuse !

Aux magasins du Louvre, elle était demeurée une demi-heure à peine...

... Juste le temps, au rayon de la confection, de faire un choix d'un costume de garçonnet qu'elle avait donné l'ordre d'expédier à Montmorency, chez « Madame Catherine Randon », la nourrice du petit Marcel...

Oh ! un costume bien simple, bien modeste, car ses ressources personnelles étaient strictement limitées à ses économies de jeune fille... à ses économies qui, de mois en mois, se faisaient plus légères...

... Et que, en prévision de toute éventualité, elle ménageait le plus possible.

C'étaient les premiers vêtements masculins qu'allait porter le chérubin. Et, profondément émue, elle le voyait, en imagination,habillé comme un « petit homme » ; elle assistait à l'explosion de sa joie lorsque l'excellente Catherine les lui mettrait, ces vêtements tout neufs, le prochain dimanche.

Hélas ! à ce spectacle... qui lui eût été si doux... elle, Simone, ne serait pas présente !...

Quand reverrait-elle le cher mignon ?

Elle l'ignorait.

Pas de sitôt, sans doute !...

Car elle n'aurait plus, comme autrefois, alors que miss Mary était auprès d'elle, la faculté de sortir fréquemment... et surtout la faculté d'aller là où son cœur, débordant d'amour maternel, l'appelait.

Plus que jamais une grande prudence était nécessaire.

Armand Sartolles n'avait-il pas, cet après-midi même, manifesté sa mauvaise humeur de la savoir seule dehors... n'avait-il pas exprimé son désir, sa volonté que, désormais, la jeune fille se fît accompagner par Louise, la femme de chambre.

Or, à celle-ci, Simone ne pouvait se confier...

... Livrer son secret...

Non, certes, elle n'y songeait en aucune façon.

Il lui fallait, malgré la tristesse, malgré le déchirement qu'elle sentait en elle, se résigner à l'idée... ah ! si pénible, si désolante !... de ne plus voir qu'à de longs, très longs intervalles, le cher petit dont une nouvelle barrière ,élevée par le départ de miss Mary, la séparait...

... Le cher petit de qui deux heures plus tôt, la photographie ,oubliée dans sa chambre, sur le guéridon où le vieux savant l'avait découverte, avait failli causer sa perte, à elle !...

... Pauvre photographie que, aussitôt rentrée au logis, selon la décision prise par elle à regret, elle allait brûler, comme elle brûlerait la correspondance que ,du fond de la Russie, dans l'exil auquel il était condamné, l'homme qu'elle aimait, le père de son enfant, lui faisait parvenir régulièrement.

Déjà elle avait trop tergiversé, trop longtemps hésité. A présent, c'était fini !... Elle obéirait aux conseils que, impérieusement, la prudence lui dictait.

Elle venait de s'engager dans l'avenue de l'Opéra. Elle avançait d'un pas rapide. C'est que, tout près de là, dans le bureau de poste dont une minute plus tard elle franchit le seuil, elle n'ignorait pas que, adressée à des initiales convenues, une lettre l'attendait, une lettre de Frédéric !...

Après que l'employé la lui eut remise, cette lettre que, si elle avait été seule, loin de tout regard, elle aurait portée à ses lèvres passionnément, la voilette baissée, la poitrine bondissante, elle était sortie sans voir personne...

... Sans voir que, en même temps qu'elle, un homme, un vieillard, avait quitté le bureau de poste...

Armand Sartolles !...

Pour lire ce que Frédéric lui écrivait, je, mais, non, jamais, elle ne pourrait patienter jusqu'au moment où elle serait rendue chez elle, dans sa chambre de la rue Marguerite.

Cela était au-dessus de ses forces.

Elle le savait si malheureux, là-bas, aux mines de Kerloff, si malheureux, si désespéré, surtout depuis un mois, depuis que, à la suite d'un article paru dans un journal parisien, le nom de Mauroy, ce nom jusqu'alors respectable, avait été sali, traîné dans la boue, marqué d'une flétrissure, depuis que, sur l'ancien agent de change de la chaussée d'Antin avait été portée la plus terrible accusation.

Oh ! il n'avait pas eu besoin de lui dire quelle douleur, à la suite de ces événements, il éprouvait .. sa honte même en face d'elle, Simone ; l'incertitude, l'effroi qu'il ressentait pour l'avenir de leur amour, — non pas qu'il doutât d'elle, de ses sentiments immuables, — mais ,à présent, elle était ébranlée, détruite peut-être complètement, la confiance qu'il nourrissait en la réussite des projets qu'il avait formés et qui devaient assurer leur bonheur.. leur bonheur, hélas ! plus que jamais problématique et lointain, lointain...

A des réticences, à des phrases que, afin de ne pas alarmer celle à qui son cœur a tout jamais appartenait, il semblait avoir, à dessein, rendues obscures... elle avait deviné que la situation de l'ingénieur, à Kerloff, était menacée... sa vie, là-bas, un enfer.. et que, pour la première fois, lui si courageux, si vaillant, il appréhendait — non pour lui, mais pour elle — l'inconnu mystérieux et redoutable.

Ah ! oui, cette lettre lui brûlait les doigts. Elle voulait en prendre connaissance à l'instant même.

(A suivre)